

Comme le député ignore en quoi consistait la première offre il ne peut dire dans quelle mesure nous nous en sommes écartés. Je suis surpris de voir le député de Prince Edward-Hastings adopter une position si dure étant donné que son chef a déclaré l'autre jour que nous devons soigneusement...

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous amorçons un débat.

M. Broadbent: Puisque le ministre n'est pas prêt à dire ce que contenait la proposition, ne faisant ainsi que répéter ce qu'à dit hier le premier ministre, pourrait-il au moins nous informer des éléments au sujet desquels le gouvernement ne négociera pas? Plus précisément, j'aimerais demander au ministre s'il pourrait une fois pour toutes donner la certitude à la Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention d'abandonner, d'une façon ou d'une autre, temporairement ou définitivement, les garanties de production de l'accord canado-américain sur l'automobile?

L'hon. M. Pepin: Cela m'est impossible, monsieur l'Orateur, car les négociations sont en cours. Mon fils Nicholas, qui n'a que six ans et même celui du premier ministre, Justin, qui n'a que quelques semaines savent que dans des négociations de ce genre, il ne faut pas révéler ses intentions.

Une voix: Vous êtes prêt à nous vendre.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES ACCUSATIONS DE PARTIALITÉ DU CTC—L'EXAMEN DES MÉTHODES DE LA COMMISSION

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Je m'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le gouvernement envisage-t-il de répondre publiquement aux très graves accusations lancées par le Congrès du travail du Canada, accusations selon lesquelles la Commission d'assurance-chômage fait preuve d'un zèle excessif et de partialité dans l'application des règlements, retardant ainsi encore davantage les demandes.

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je puis assurer au député que des conversations constructives ont été tenues avec des représentants du Congrès du travail du Canada ces derniers jours et que nous sommes tout disposés à avoir des conversations et à rencontrer n'importe quel groupe pour discuter du bon travail...

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. McCutcheon: C'est ce que je craignais. J'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Compte tenu des retards administratifs sans précédent et de cette accusation de partialité, le gouvernement envisagerait-il de créer une commission d'enquête indépendante chargée d'examiner les méthodes administratives de la Commission de l'assurance-chômage?

[L'hon. M. Pepin.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): N'ayant pas entendu cette accusation de partialité, je renvoie le député à la réponse du secrétaire parlementaire. Si les conversations ont abouti à un résultat on a dû établir l'absence de tout sentiment de partialité ou, dans le cas contraire nous enquêterons à ce sujet.

* * *

LES PÊCHES

LA SAISON DE LA PÊCHE AU HOMARD EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Par suite du mécontentement constant des pêcheurs de la région et des nombreuses instances qu'ils ont présentées, le ministre est-il en mesure de dire publiquement ce qu'il compte faire pour modifier la saison de la pêche au homard dans le district n° 5 de la Nouvelle-Écosse. Je le remercie de la correspondance qu'il a échangée avec moi, mais il serait utile, à mon avis, de faire une déclaration publique à ce sujet.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Je suis heureux de dire que les prises de homard ont battu tous les records tant du point de vue quantitatif que de celui de la valeur marchande et que la pêche hauturière que nous avons récemment inaugurée a été couronnée d'un succès sans pareil.

Des voix: Bravo!

LES PERMIS DE PÊCHE AU SAUMON

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Étant donné les réactions alarmantes de l'industrie de la pêche de Terre-Neuve auxquelles a donné lieu le règlement relatif aux permis de pêche au saumon en 1971, le ministre des Pêches pourrait-il nous indiquer la date approximative de l'entrée en vigueur du nouveau règlement de 1972? S'il ne peut donner cette réponse tout de suite, se donnera-t-il la peine de répondre aux lettres qui affluent à son bureau au sujet de cette question très importante?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Le nouveau règlement a été annoncé l'année dernière et sera appliqué cette année de la même façon.

[Plus tard]

M. Lundrigan: Ma question s'adresse au ministre des Pêches. Nous connaissons le règlement qui a été introduit l'année dernière. La question que j'ai posée au ministre est de savoir s'il envisage de modifier ce règlement, vu la réaction unanime des pêcheurs de Terre-Neuve? Si le ministre n'est pas disposé à apporter cette modification, est-il prêt à payer les frais judiciaires des pêcheurs qui se proposent d'enfreindre ce règlement, comme le leur conseillent certains fonctionnaires élus?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, je précise que ceux qui avaient un emploi à temps plein ne peuvent plus faire la pêche commerciale du saumon. C'était là la seule exception annoncée l'an dernier. Les pêcheurs, dans l'ensemble, ne contestent pas ce règlement, je pense.